

***MODALITÉS DU CONTRÔLE
DES COMPÉTENCES et
CONNAISSANCES
2020-2021***

***Version 2
En cas de confinement***

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES 2020-2021 – V2

Vu le Code de la Santé Publique ;
Vu le Code de l'Éducation et notamment le livre VI ;
Vu le décret 84-932 du 17 octobre 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu le décret 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé ;
Vu les 3 arrêtés du 21 février 2011 instituant 3 possibilités de « passerelles » de réorientation,
Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO)
Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire,
Vu les règles générales et modalités de progression pour le cursus LICENCE de l'Université Paul Sabatier, adoptées par le CEVU du 3 juillet 2012 et le CA du 10 septembre 2012.
Vu les règles générales et modalités de progression pour le cursus MASTER de l'Université Paul Sabatier, adoptées par le CEVU du 8 septembre 2011 et le CA du 19 septembre 2011.

Modifications en cas de confinement :

Enseignements

Les enseignements seront réalisés en distanciel.
Tous les enseignements réalisés en distanciel seront pris en compte pour les évaluations des CC et/ou CT.

Examens

- Contrôle terminal

Les examens seront organisés en distanciel sur la plateforme SIDES.

- Contrôle continu

Le principe de 2 notes minimum, ou 2 « validé/non validé » pour chaque UE est conservé.

Pour les TP manuels, les enseignants devront prévoir une version de plusieurs TP réalisables à la maison (au minimum 2). Ils feront l'objet de notation.

Pour les TD et TP non manuels, les évaluations seront effectuées par le biais d'un travail à distance (mémoire, oral ou autre) ou par des examens écrits en distanciel sur différentes plateformes (Moodle, SIDES ou autre).

Le calendrier des examens (contrôles continus et contrôles terminaux) sera maintenu.

Stages

- 3^e année – stage de maîtrise clinique : si le stage ne peut se dérouler en présentiel, le travail et la validation seront organisés en distanciel.
- 4^e année – service sanitaire : les étudiants pourront être réquisitionnés en fonction des directives ministérielles du moment. Dans le cas contraire : neutralisation de l'UE.
- 5^e année – stage Hors Service Odontologie : neutralisation de l'UE
- 6^e année – stage actif : la validation du stage sera adaptée en fonction de la situation. Dans le cas où le stage ne pourrait être réalisé : neutralisation de l'UE.
- Stage hospitalier (4^e, 5^e et 6^e années) : la validation du stage sera adaptée en fonction de la situation.

Attestations

- 5^e année – AFGSU : de nouvelles dates seront proposées (sur l'année en cours ou l'année universitaire suivante en fonction de la situation)
- 5^e année – Radioprotection : de nouvelles dates seront proposées (sur l'année en cours ou l'année universitaire suivante en fonction de la situation)